



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES  
COMMISSARIAT REGIONAL AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE TOZEUR

**AVIS de Consultation N° 01/2024-PDRI HEZOUA ET TAMERZA**

**(Don du Gouvernement de la République Italienne N°4024-671-978)**

**Travaux de confection mécanique de bandes de tabias et pose palissades en palmes sèches  
dans les délégations de Hezoua et Tamerza  
PROCEDURE D'ACHATS EN LIGNE «TUNEPS »**

Le Gouvernement de la République Tunisienne a obtenu un don du Gouvernement de la République Italienne pour financer le projet de Développement Rural Intégré dans les Délégations de Hezoua et Tamerza (Gouvernorat du Tozeur).

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de la présente consultation relative au **Travaux de confection mécanique de bandes de tabias et pose palissades en palmes sèches dans les délégations de Hezoua et Tamerza**.

L'intervention s'inscrit dans le cadre de la coopération Tuniso-Italienne dans le domaine de lutte contre la désertification, de stabilisation et d'amélioration des conditions de vie des populations des zones frontalières déshéritées.

Conformément au Protocole d'Accord signé entre les deux Gouvernements le 17 septembre 2018, **le financement** des acquisitions sera assuré par l'AICS (Agence Italienne pour la Coopération au Développement) et **couvrira 100 % en hors taxes du montant de la consultation du fait que le projet est exonéré des taxes.**

Le CRDA de Tozeur relevant du Ministère de l'Agriculture de la Pêche et des Ressources Hydrauliques invite par le présent appel à candidature les soumissionnaires inscrits sur le système d'achat public en ligne « TUNEPS » et ayant les capacités techniques et financières minimales exigées par le cahier des charges et qui souhaitent participer, à retirer gratuitement le dossier de la consultation du site: [www.Tuneps.tn](http://www.Tuneps.tn).

Les entreprises agréées à participer dans la présente consultation sont les Entreprises des travaux forestiers ayant signé et déposé, à la Direction Générale des Forêts, le cahier des charges fixant les conditions habilitant les entreprises de travaux forestiers à la réalisation des marchés publics approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et des ressources hydrauliques du 23 avril 2008 catégorie 1 et plus.

**Les offres doivent être déposées via le système de passation des marchés publics en ligne (TUNEPS) suivant les prescriptions des cahiers de charges. Le dernier délai de participation est fixé pour le 05/09/2024 à 09 :00 heure et L'ouverture aura lieu le 05/09/2024 à 09 :30.**